

Etat des apprentis présents au 31/12/2016 : Quota obligatoire

Le service Taxe pourra vous demander la copie de vos contrats d'apprentissage en cas de complément d'information.

ATTENTION : Un contrat de professionnalisation ne bénéficie pas du Quota obligatoire.

IMPORTANT

Nom, prénom de l'apprenti	Intitulé du CFA et adresse complète du lieu de formation	Intitulé du diplôme préparé (ex : Bac Pro Services, etc.)	Dates Date début contrat Date fin contrat
Reprendre exactement les informations mentionnées sur le contrat d'apprentissage enregistré.			
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

L'Entreprise finance le CFA d'accueil en lui accordant plus que le quota obligatoire. Ce choix diminue fortement les financements des écoles.

Liste en pièce jointe mentionnant uniquement les CFA d'accueil. Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Reversements possibles aux établissements habilités

Liste en pièce jointe mentionnant exclusivement les établissements. Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Réservé CCI	Intitulé du diplôme (ex : Bac Pro Services, etc.)	Intitulé de l'établissement et adresse complète, CP et Ville	Sans indication, l'établissement bénéficiera de l'habilitation fixée par la Préfecture de région. Indiquer si besoin une somme ou un pourcentage

En nous confiant la gestion de votre dossier de taxe d'apprentissage, nous nous engageons à contrôler la conformité de vos calculs exposés, en application des textes réglementaires en vigueur. Ces contrôles peuvent amener à des corrections qui figureront sur votre reçu libératoire. Le reçu libératoire délivré est l'unique document justificatif.